



## Toutes charges comprises dans loyer légales ?

Par **Yacinth**, le **20/08/2019** à **13:20**

Bonjour

Est-ce que ma propriétaire a le droit de me compter un forfait de 150€ de charges en sus du loyer, charges comprenant eau/gaz/électricité/ordures ménagères et sachant qu'il n'y a pas de compteur dans mon appartement mais seulement un seul dans l'immeuble ?

En gros, a-t-elle le droit de me revendre du gaz et de l'électricité svp ?

Par **Lag0**, le **20/08/2019** à **14:28**

Bonjour,

C'est légal si c'est une location meublée ou en cas de location vide, si c'est une colocation.

Les charges forfaitaires en revanche sont interdites pour un bail classique en location vide.